

Evry, le 6 janvier 2012

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Essonne

La Directrice du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Essonne

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants

S/C de

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des collèges et des lycées

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale

Objet : Les architectes et les paysagistes dans les classes - 2011/2012

L'architecture est une des formes de la création contemporaine. Pour l'appréhender, on ne peut se contenter de la découvrir dans des livres ou des reportages. Il faut la parcourir et, pour mieux en comprendre la nature, avoir l'occasion d'échanger avec ceux qui la conçoivent.

Pour cette raison, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91), en liaison avec l'Ordre régional des architectes en Ile-de-France, La Fédération Française du Paysage, le Rectorat de Versailles et l'Inspection Académique de l'Essonne, et en partenariat avec des architectes de la région, initie en Essonne pour l'année scolaire 2011-2012 l'action de sensibilisation à l'architecture « Les architectes et les paysagistes dans les classes ». Il vous propose l'intervention gratuite d'un professionnel dans les classes.

Chaque architecte intervient gratuitement dans une classe pour une séance d'une heure à deux heures, en fonction du projet de l'enseignant.

Il s'agit de faire connaître la profession, d'expliquer la place et le processus du projet d'architecture et de donner aux élèves des éléments qui leur permettront de mieux comprendre leur environnement architectural et urbain.

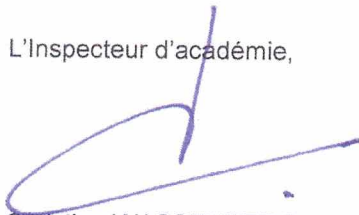
L'éducation à l'architecture est une préoccupation disciplinaire et interdisciplinaire qui se retrouve à chaque étape de la scolarité d'un élève de la maternelle au lycée. Cette initiative s'articule avec les enseignements des arts plastiques, visuels et arts appliqués, mathématiques, géométrie dans l'espace, culture scientifique et technique, sciences physiques, technologie, histoire des arts, patrimoine, connaissance du cadre de vie, environnement et paysages, éducation au développement durable, éducation à la citoyenneté, découverte des métiers et éducation à l'orientation professionnelle.

Le nombre d'architectes pouvant participer à cette initiative étant limité, il est conseillé de s'inscrire au plus tôt, **et avant le 15 février** selon les modalités suivantes :

- Dans le 1^{er} degré, en sollicitant l'accord de leur IEN, les enseignants intéressés s'inscriront sur le site www.caue91.asso.fr et enverront l'autorisation signée par mel à cleconte@caue91.asso.fr ou par courrier postal à CAUE 91 - Mme LECONTE, Maison départementale de l'Habitat, 1 Boulevard de l'Ecoute s'il pleut, 91035 EVRY Cedex.
- Les enseignants du 2nd degré intéressés, après avoir sollicité l'accord de leur chef d'établissement, s'inscriront sur le site www.caue91.asso.fr et enverront l'autorisation signée par mel à cleconte@caue91.asso.fr ou par courrier postal à CAUE 91 – Mme LECONTE, Maison départementale de l'Habitat, 1 Boulevard de l'Ecoute s'il pleut, 91035 EVRY Cedex.

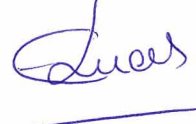
Nous espérons que cette initiative retiendra votre attention.

L'Inspecteur d'académie,



Christian WASSENBERG

La Directrice du CAUE 91



Evelyne LUCAS